

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

L'Abeille.

3me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

3me Année.

VOL II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 13 MARS, 1851.

No. 10.

LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Un télégraphe [de deux mots grecs, qui signifient *écrire au loin*] est une machine qui sert à communiquer promptement à des distances plus ou moins éloignées.

L'usage d'exprimer certains faits remarquables par le moyen de signaux auxquels l'on attache d'avance une signification conventionnelle est très-ancien et remonte probablement à l'origine de la société. Il est parlé de plusieurs espèces de télégraphes par d'anciens auteurs grecs et latins, comme on peut le voir dans Rollin.

Dans les commencements, un signal représentait un fait tout entier, sans détails de circonstances. Mais ce mode très-imparfait ne pouvait servir qu'à indiquer un très-petit nombre de faits, à cause du nombre limité de signaux différents que l'on pouvait faire distinguer à une grande distance. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on s'est appliqué à exprimer les lettres de l'alphabet. Et c'est alors seulement qu'on peut dire qu'il y eut de véritables télégraphes.

Les premiers signaux employés furent des torches ardentes, des pavillons et autres objets très-visibles de jour ou de nuit. Dans la suite, et surtout chez les modernes, à mesure que les télégraphes s'établirent plus en grand, on se servit de signaux plus ou moins compliqués selon le nombre de caractères différents que l'on voulait exprimer, et suivant les lieux et les temps pour lesquels on les destinait.

Quelques perfectionnements que l'on ait apportés dans ces sortes de télégraphes, on conçoit bien que le Télégraphe Électrique les a laissés bien loin derrière lui, tant par la vitesse de transmission, qu'on pourrait dire instantanée, que par la distance à laquelle on peut communiquer en tous temps,

Lors de la première apparition du télégraphe électrique, il a été tout naturel de se demander comment se transmettaient ces nouvelles par ce fil mystérieux ; et il serait curieux de réunir en un chapitre les différentes explications que cherchaient à en donner ceux qui n'y entendaient rien, depuis les personnes qui pensaient qu'un homme à cheval sur le fil était

transporté en un instant de Québec à Montréal, jusqu'à celles qui se mettaient aux fenêtres pour voir passer les lettres qu'elles supposaient accrochées au fil et portées par l'électricité jusqu'à leur destination.

Je me propose, à la vérité, de donner quelques idées plus correctes sur le mode d'opération du télégraphe électrique, mais je n'ose pas me flatter de me faire bien comprendre de tous les lecteurs de l'Abeille. Je ferai néanmoins de mon mieux ; je compte sur l'aide de ceux qui comprendront pour faciliter aux autres l'intelligence de cet article.

On trouve dans la nature certains composés du fer appelés *aimants* qui attirent le fer et d'autres substances qu'on dit *magnétiques*. Lorsque ces dernières sont ainsi attirées par un aimant, on dit qu'elles sont *aimantées*.

Parmi les substances magnétiques, les unes sont aimantées difficilement et par un long contact avec un aimant, mais elles conservent leurs propriétés magnétiques, c'est-à-dire, qu'elles deviennent de véritables aimants, capables d'attirer les corps magnétiques. Tel est l'acier. C'est pour cela que les aiguilles de boussole, après avoir été une fois aimantées, conservent leur aimantation assez longtemps. D'autres, au contraire, s'aimantent facilement au premier contact, ou même au simple rapprochement d'un aimant ou d'un corps aimanté ; mais aussitôt qu'on les éloigne, elles repassent à l'état naturel et cessent d'être aimantées. Tel est le fer doux (fer pur). C'est sur cette propriété du fer doux (de s'aimanter et de se désaimanter promptement) qu'est fondé le télégraphe électrique.

Je viens de dire qu'un morceau de fer doux s'aimante à l'approche d'un corps aimanté. On peut encore produire le même effet au moyen de l'électricité. Je vais essayer d'expliquer comment ; mais comme je n'entreprends pas de faire ici un cours de Galvanisme, qu'il me suffise de dire qu'une *pile* ou *batterie galvanique* est un assemblage de vases qui contiennent certains liquides acides et dans chacun desquels plongent des plaques de deux métaux différents. L'action

des acides sur les métaux développe de l'électricité ; et si l'on réunit les deux extrémités d'une pile par un fil de métal, on obtient dans ce fil ce qu'on appelle un *courant électrique*. Ce fil peut être très-long et d'autant plus long que la pile est plus forte.

Maintenant si l'on enroule ce fil en spirale autour d'un morceau de fer doux, celui-ci est aimanté chaque fois que l'on fait passer un courant électrique dans le fil. C'est-à-dire, chaque fois que l'on établit la communication entre les deux *pôles* [extrémités] de la pile. Appliquons à présent tout ce que nous venons d'apprendre, et passons à la description de l'appareil.

Supposez un morceau de fer doux en forme de *fer à cheval*, ou en forme d'U de telle manière que la partie ronde soit en bas supposez ce fer à cheval entortillé d'un fil métallique *isolé* (entouré de soie, afin que l'électricité ne passe pas d'une spire à l'autre, mais soit obligée de parcourir toute la longueur du fil) ; d'après ce qui précède, chaque fois qu'il passera un courant électrique dans ce fil, le fer à cheval sera aimanté. Supposez, à côté du fer à cheval (ou *electro-aimant*), une barre ou lame métallique terminée à un bout par un morceau de fer doux horizontal en croix avec la barre (ce dernier morceau s'appelle *armature*), et à l'autre bout par une pointe dirigée en haut, le tout disposé sur un support, comme une bascule, de manière que les deux extrémités de l'armature se trouvent immédiatement au dessus des deux branches de l'electro-aimant, et aussi de telle sorte que l'extrémité de la barre qui porte la pointe soit plus pesante que l'autre.

D'après cette disposition, chaque fois que le fer à cheval est aimanté, l'armature est attirée, et la pointe, qui est à l'autre bout de la barre, est soulevée et reste soulevée tant que le fer à cheval est aimanté, c'est-à-dire, tant que les pôles de la pile communiquent ; mais aussitôt que cette communication cesse, le fer à cheval n'est plus aimanté et l'extrémité qui porte la pointe étant plus pesante, s'abaisse. Afin de rendre cette action plus prompte, comme le fer, même le plus pur, emploie toujours un temps appréciable à se désai-

manter, on met sous l'armature un petit morceau de cuivre qui, empêchant le contact immédiat avec l'électro-aimant, fait qu'elle se désaimante on peut dire instantanément.

Si maintenant l'on suppose une bande étroite de papier passant, au moyen d'un mouvement d'horlogerie, au-dessus de la pointe, celle-ci y gravera des points ou des lignes, suivant le temps qu'elle restera soulevée.

Il faut encore expliquer comment on introduit à volonté un courant électrique dans le fil qui entoure le fer à cheval. J'ai déjà dit qu'il ne peut y avoir courant dans un fil que lorsque les deux pôles d'une pile communiquent par ce fil. Une petite interruption suffit pour empêcher cet effet. On interrompt le fil par un petit intervalle, et on en fait aboutir une des extrémités à une languette de cuivre, assez longue pour établir la communication entre les deux bords interrompus, mais qui reste soulevée par l'effet d'un ressort. Tant que la languette est dans cet état, il n'y a pas de courant ; mais il suffit de déprimer le ressort avec le doigt, de manière à établir le contact entre l'extrémité libre de la lame et du fil, pour obtenir tous les effets dont je viens de parler.

Il ne me reste plus qu'à donner la disposition générale de l'appareil. Prenons pour stations Québec et Montréal. Dans chacune de ces villes est une pile destinée à produire l'électricité. Pour plus grande clarté, appelons A et B les pôles correspondants de ces piles. Un fil part du pôle A à Québec et, d'un poteau à l'autre, se rend sans interruption jusqu'à Montréal. Là, après s'être enroulé sur le fer à cheval, il se rend au pôle B de la pile qui se trouve dans cette ville. Cela n'est pas suffisant pour que le circuit soit complet : il faut encore que le pôle B de Québec communique avec celui A de Montréal. Il faudrait donc un second fil : c'est ce que l'on faisait dans les commencements ; mais depuis on s'est aperçu que cela n'est pas nécessaire : on fait communiquer le pôle B de Québec ainsi que le pôle A de Montréal avec la terre qui sert de second fil.

Ainsi au moment où, à Québec, l'on touche cette petite languette qui réunit le fil interrompu, au même instant, dis-je, (il n'y a pas une seconde de différence) l'armature est attirée à Montréal et la pointe grave des points ou des lignes selon le temps que l'on tient la languette déprimée. Voilà ce que c'est que le télégraphe électrique.—Et les lettres?... Comment exprime-t-on les mots?... —C'est ce que nous allons voir. Mais vous devez être fatigués ; nous allons donc attendre au prochain numéro pour vous satisfaire sur ce point. T. E. H.

L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit. ”

QUÉBEC, 13 Mars 1851.

QUESTION CATHOLIQUE.

Nos lecteurs connaissent déjà les dispositions du bill que Lord John Russell introduisit, le 7 de février dernier, dans la chambre des Communes. Le premier ministre fit à cette occasion un très-long discours, dont nous allons tâcher de donner les principales idées.

Après s'être plaint de nouveau de la nomination de l'archevêque d'Armagh, il rappelle à l'assemblée ce qui eut lieu dernièrement en Piémont, prétendant trouver là un exemple de ce que l'on pourrait craindre plus tard en Angleterre. Il rappelle aussi le souvenir de ce qui s'est passé en Belgique, par rapport à la loi de l'éducation. Selon lui, Lord Minto n'a pas eu connaissance du projet de rétablir la hiérarchie. Il cite un ouvrage de Mr. Dupin sur les libertés gallicanes. Il dit, d'après l'auteur français, que si Rome s'est relâchée, pour le présent, de plusieurs de ses prétentions, elle ne les a point perdues de vue ; que c'est un pouvoir qui n'a rien oublié et qui a appris beaucoup ; qu'ainsi, il faut la plus grande vigilance, la plus grande attention pour se prémunir contre les agressions de l'Église de Rome et pour conserver intactes les libertés temporelles d'un pays avec lequel cette Église est en rapport.

Lord John Russell fait ensuite mention de l'usage suivi en France de ne permettre la publication des bulles de Rome qu'après le placet du gouvernement ; il cite aussi l'usage semblable de l'Autriche jusqu'à l'année dernière. Il a fait prendre des renseignements dans la plupart des cours de l'Europe, et il raconte ce qui s'y fait, sans avoir l'air de se douter que, quand même ces usages seraient bons dans un pays où il existe un concordat, on n'en pourrait rien conclure pour le Royaume-Uni, où la loi ne reconnaît ni la religion catholique, ni ses ministres, et croit même faire une grande faveur à ceux-ci que de ne les plus pendre.

Lord John Russell reconnaît qu'il serait à désirer que les rapports des catholiques avec la cour de Rome fussent réglés par la loi. Mais cela serait très-difficile, et, après mure délibération, il a cru devoir se borner à la mesure qu'il propose. La conduite que l'on suivra plus tard dépendra de celle de la cour de Rome et de la marche qu'adoptera celui (le Cardinal Wiseman) qui a pris sur lui la responsabilité de représenter à Rome l'opinion du clergé catholique et d'induire le Pape à donner son con-

sentement à la mesure dont on se plaint. Il conseille au Cardinal d'aller demeurer à Rome. Il prétend qu'une des raisons qu'on a eues de changer les vicaires apostoliques en évêques titulaires, a été de leur donner un plus grand contrôle sur les dotations dont la gestion est maintenant confiée à des syndics (trustees). Une des clauses de ce bill fera manquer ce but.

Enfin, le premier ministre est bien déterminé à s'opposer à toute empiétement de la part de quelque Église que ce soit, et à plus forte raison de la part de l'Église romaine, dont il croit prouver l'intolérance, en rapportant les paroles d'un Pape et la prohibition de plusieurs ouvrages qu'il indique.

M. ROEBUCK se lève ensuite pour combattre la mesure de Lord John Russell. A son avis, tout l'effet que l'on peut attendre de la loi, c'est qu'au lieu de dire Archevêque de Westminster l'on dira dans Westminster. Plutôt que d'aller chercher des exemples de conduite dans les pays où la religion catholique est reconnue par la loi, le premier ministre aurait mieux fait d'en prendre dans un pays protestant comme l'Angleterre, où la loi n'accorde aucune protection à la religion catholique. Dans ce pays, où une constitution basée sur une foi forte régit une population de 25,000,000 d'hommes imbus de l'esprit puritain qui distinguait les Anglais en 1640, dans ce pays, un catholique romain est absolument sur le même pied qu'un épiscopalien ou le sectateur de toute autre religion. Si l'on veut faire une loi pour empêcher les mourants de laisser leurs propriétés aux prêtres, il y donnera son concours, pourvu qu'elle soit générale ; car il craint autant un prédicant méthodiste et l'évêque de Londres lui-même que le cardinal Wiseman.

Il dit que les circonstances dans lesquelles se trouve un prêtre catholique en Angleterre lui donnent une grande influence et qu'il est dangereux d'avoir à se mesurer avec un pouvoir comme celui-là. Il demande comment le gouvernement s'y prendrait pour faire condamner, par exemple, l'archevêque de Tuam, supposé que ce dernier ne se conformât pas à la loi. Le gouvernement s'aventurerait-il à faire emprisonner un homme dont la personne est sacrée pour le peuple d'Irlande ? Alors il mettrait en danger la paix de tout le pays. Un moyen bien simple d'éviter un pareil danger est de laisser les catholiques arranger leurs affaires, comme il leur plaît.

Mr. Roebuck prouve que Lord Minto a eu connaissance du projet de Rome par une lettre écrite par l'abbé Hamilton à Lord Minto lui-même. L'abbé Hamil-

to assure dans cette lettre que Lord Minto en arrivant de l'audience du Pape lui a dit qu'il avait vu un bref par lequel la hiérarchie de l'Église catholique était établie en Angleterre. Le Pape lui avait montré ce document, mais il avait répondu qu'il n'avait rien à faire avec cela par ce que le gouvernement anglais n'avait pas à se mêler du règlement intérieur de l'Église de Rome.

MR. JOHN O'CONNELL dit que le noble Lord n'a agi avec sagesse et courage en s'exposant au ridicule qui doit résulter pour lui de sa mesure, car c'est la souris née de la montagne, plutôt que de venir proposer une loi pénale d'une grande sévérité. Il n'a que bien peu de chose à dire du bill du noble Lord en lui-même. Lord John Russell a prétendu que l'archevêque Cullen ne connaissait pas l'Irlande; il est cependant vrai que ce prélat ayant été long-temps l'agent des évêques d'Irlande à Rome, connaît très-bien jusques dans les moindres détails tout ce qui aurait quelque rapport avec l'Église d'Irlande. Si le Dr. Cullen a été nommé archevêque d'Armagh par le Pape c'est que le gouvernement anglais, à force d'intrigues, était parvenu à mettre la division dans les rangs du clergé. Le Pape, pour ne pas donner la victoire à un des partis sur l'autre avait choisi le Dr. Cullen.

Si le nouvel archevêque n'a point consulté le gouvernement Irlandais dans certaines occasions, c'est parcequ'il n'y avait pas pour lui obligation de le faire. Quand le gouvernement a établi ses collèges, il l'a bien fait lui aussi sans consulter les prélats catholiques. Lord John Russell a blâmé le concile de Thurles d'avoir donné son opinion sur l'éducation; cependant les évêques n'ont fait en cela que remplir leur devoir. Ils ne demandent aucune dotation pour eux-mêmes; ils ne désirent point non plus avoir le monopole des nominations dans ces collèges; tout ce qu'ils demandent c'est une garantie de l'orthodoxie des professeurs, de manière à être assurés qu'on n'enseignera pas de mauvaises doctrines à la jeunesse catholique confiée à leur vigilance. Le concile de Thurles ne s'est pas mêlé de la question des tenanciers en Irlande; mais il a exploré certains actes commis par des propriétaires catholiques aussi bien que protestants.

Le noble Lord a parlé de ce qui s'était passé en Sardaigne; mais il s'est gardé de faire mention de la mauvaise foi du gouvernement Sarde envers la cour de Rome. Le noble Lord n'a pas été plus heureux en citant la France; l'immoralité et les mauvaises doctrines qui régnaient dans ce pays ne font certainement

pas l'éloge de la conduite de l'état vis-à-vis de l'Église. Il rappelle à Lord John Russell que lui-même a, déclaré, en Février 1844, que c'était "une folle défense" de pouvoir par un statut à ce que les évêques catholiques romains ne puissent prendre le nom du diocèse qu'ils gouvernent. Il laisse à ce noble Lord à concilier cette opinion avec celle qu'il a émise aujourd'hui. Pourquoi le noble Lord n'a-t-il fait aucune objection en 1840 au bref de Grégoire XVI qui portait de quatre à huit le nombre des vicaires apostoliques en Angleterre? On revendiquait dans ce bref la même autorité et à peu près dans les mêmes termes que dans les lettres apostoliques de Pie IX, et cependant on n'a pas fait la moindre remontrance contre ce bref.

Nous continuerons peut-être l'analyse de ces débats à un prochain numéro.



Le bruit court que les vacances commenceront au 15 de juillet et que la rentrée des classes aura lieu le 1 de septembre. Selon un autre bruit, les grands congés continueraient après les vacances jusqu'au mois d'octobre.



Le pont est arrêté devant la ville.



Le révérend M. Ferland donnera ce soir, dans la salle du parlement, une lecture sur "la terre, sa formation, ses voyages et son histoire. Cette lecture est sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec.



La cour supérieure du district de Québec, par un jugement qu'elle vient de porter, a décidé que les seigneurs n'auront plus droit d'avoir un banc d'honneur dans les églises.



Une dépêche télégraphique reçue par un Monsieur de cette ville, hier au soir, contient ce qui suit par rapport à la question du tarif que la cour d'appel siégeant à Montréal avait à juger:

— Jugement confirmé à l'unanimité. — Question de légalité non décidée. — Un officier de la cour ne peut pas être poursuivi pour avoir reçu des honoraires en vertu d'un tarif établi par la cour, que ce tarif soit légal ou non. — Telle est la raison donnée par les juges. — On a interjeté appel au Conseil privé en Angleterre.



L'assemblée du Nouveau-Brunswick a adopté un règlement qui ne permet pas à un de ses membres de parler plus d'une demi-heure à la fois.

Elle a aussi fixé à \$ 4 le maximum de la dépense de chaque membre en papeterie pendant la session. La rétribution des membres sera de \$ 3 par jour, et leur indemnité de route de \$ 3 par 20 milles.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le vapeur américain *Pacific* est arrivé à New-York, la semaine dernière et a apporté des nouvelles de Liverpool jusqu'au 22 février; le télégraphe a transmis les suivantes:

ANGLETERRE. Lord John Russell a offert sa démission et ne conserve son emploi que jusqu'à ce qu'une autre administration puisse être organisée. Il paraît que la déroute du ministère a eu lieu sur la proposition d'accorder le droit de suffrage à tout possesseur d'une propriété de la valeur annuelle de £10.

Les catholiques d'Angleterre et d'Irlande ont commencé une agitation formidable contre la mesure relative à leur religion. Des assemblées ont eu lieu à Manchester, à Dublin &c.

Le 17 février, le chancelier de l'Échiquier présenta à la chambre des Communes son budget, par lequel il paraît qu'il y a un excédant de recettes de £ 2,500,000, dont il propose d'employer près de la moitié à la liquidation de la dette nationale.

Le comité de l'exposition universelle de Londres a réglé que l'Exposition serait ouverte tous les jours, excepté le dimanche. Le billet d'admission pour toute la saison sera de 3 liv. 3 sh; pour une dame, 2 liv. 2 sh. Les billets ne sont pas transmissibles; ils donnent seulement au titulaire le droit d'admission, toutes les fois que les bâtiments seront ouverts au public.

La valeur des articles à expédier de France pour l'exposition universelle est estimée à 20 millions.

ITALIE. Garibaldi a fait son apparition près de Gênes. De concert avec Mazzini, il fait, dit-on, des préparatifs étendus pour révolutionner l'Italie au printemps. Le gouvernement français a envoyé des renforts considérables à l'armée de Rome.

ALLEMAGNE. Un journal ministériel annonce que l'Autriche et la Prusse veulent accaparer le pouvoir militaire et occuper les positions les plus importantes de l'Allemagne. Leurs procédés commencent à exciter de sérieuses alarmes parmi les cabinets de l'Europe. La France et la grande Bretagne ont protesté contre.

POLOGNE. Le correspondant hambourgeois du *Times* annonce, sur l'autorité de voyageurs, qu'une immense armée russe est concentrée dans une position menaçante en Pologne.

CALIFORNIE. Le gouverneur Burnett a donné sa démission, il a été remplacé par le lieutenant-gouverneur McDougal. L'élection d'un sénateur des États-Unis devait avoir lieu vers le 20 janvier.

Les revenus de la Californie, en 1850, ont été de \$ 291,559, et les dépenses se sont élevées à \$ 295,656. Le compte de l'imprimeur seul, au 1er. janvier, était de \$ 130,000.

TRAVAUX DES CASTORS.

L'étranger, retrouvant l'homme dans le castor,
Le voit, s'étonne, rêve, et le regarde encor
DELLER.

Le castor est parmi les quadrupèdes ce que l'abeille est parmi les insectes, un objet d'étude pour les philosophes et de curiosité pour tous. Les lecteurs de l'*Abeille* ne seront donc pas fâchés de voir ici quelques détails, sur les travaux de cet intéressant animal. Ces détails sont extraits en partie de l'*Histoire naturelle de l'Amérique* par M. Godman.

Les castors construisent d'abord des digues et forment des étangs assez profonds pour qu'ils puissent toujours y plonger sous la glace, au milieu des plus rudes hivers. Ce travail, trop au-dessus des forces d'un seul individu, est exécuté par une association de plusieurs familles; mais les cabanes sont l'ouvrage de ceux qui doivent les habiter.

Lorsque la digue est finie, les constructeurs se divisent en petites troupes, dont chacune pourvoit à son logement et le dispose suivant sa convenance : les cabanes destinées à ne recevoir qu'un petit nombre d'habitants sont mesurées pour que l'espace y soit aussi exactement rempli que dans celles d'une plus grande capacité et qui sont plus peuplées. Les murs de ces habitations sont capables d'une grande résistance. Des branches d'arbre en forment le tissu, et les intervalles sont remplis par des herbes et des mousses, gâchées avec de la terre humectée prise au fond de l'étang ou sur les bords. De petites pierres entrent aussi dans cette maçonnerie, qui prend avec le temps une grande dureté.

À l'entrée de l'hiver, les propriétaires d'une cabane ont soin de la visiter à l'extérieur, de boucher toutes les fentes qui la rendraient moins solide et moins close, de l'enduire d'une couche de terre détrempe que la gelée durcit bientôt : les dents des animaux carnassiers se briseraient contre cette pierre artificielle. Ordinairement, deux familles sont logées sous le même toit et forment une réunion d'une douzaine d'individus. Dans son habitation qui lui sert de forteresse, au milieu des provisions qu'elle fait pendant la belle saison, le castor se livre pendant l'hiver aux douceurs du repos ; il a bien mérité ces paisibles jouissances.

Ces animaux sont d'une extrême timidité; ils ne travaillent que la nuit et avec une grande célérité. La porte de leur cabane est toujours opposée à la rive la plus rapprochée; cette ouverture unique est prolongée jusqu'au sol qui supporte la maçonnerie, en sorte qu'une partie de sa hauteur est toujours dans l'eau. Les magasins sont vis-à-vis; ce sont des branches

de saules, de peupliers et de bois tendre que le bûcheron a pu se procurer sans trop de fatigues. Comme le castor ne se nourrit que de l'écorce de ces arbres, il lui faut faire des abattis considérables pour se nourrir pendant l'hiver.

Voilà certainement des preuves d'habileté, de prévoyance et un remarquable emploi de l'esprit d'association. Mais qui révèle aux castors quelques uns des procédés que les sciences seules ont enseignés aux ingénieurs? En habiles hydrauliciens les constructeurs de digues tracent une ligne droite, si le courant est faible et si l'ouvrage est d'une médiocre longueur; mais lorsque les eaux sont plus abondantes, le courant plus rapide, ou la digue très-longue, ou la courbe en arc, dont la convexité est opposée à l'effort des eaux.

Pour que cette admirable industrie produise tout ce qu'elle est capable d'entreprendre et d'exécuter, il faut une entière sécurité. Dès que les castors sont inquiétés, ils abandonnent leurs étangs et leurs cabanes et n'en construisent plus. Dans cette pénible situation l'animal est peut-être encore plus digne des regards de l'observateur que lorsqu'il est au milieu de ses travaux de charpentier et de maçon. Il se résout à creuser des terriers au bord d'une rivière; il les multiplie assez pour que ces asiles ne soient pas découverts tous à la fois, et qu'il puisse aller de l'un à l'autre sans être aperçu, en plongeant sous l'eau. Ses excursions nocturnes sont commencées plus tard, et il pousse les précautions au point qu'on ne trouve nulle part l'empreinte de ses pas; on ne reconnaît les lieux qu'il habite que par les souches des arbres qu'il a coupés. Quelquefois, avant de renoncer aux avantages que procurent les étangs et les cabanes toute la population de la bourgade se met à creuser des terriers autour de l'étang; ce sont des lieux de refuge, dans le cas où les cabanes auraient été forcées.

Les instruments de travail sont, pour le castor, ses dents, ses pieds de devant et sa queue. Ses dents lui tiennent lieu de hache et de scie; ses pieds de devant font l'office de mains, et sa queue sert de masse pour battre le mortier, l'appliquer contre le tissu de branches entrelacées, et le faire pénétrer dans les interstices. On a dit que le quadrupède maçon se sert aussi de cette partie de son corps comme d'une truelle, pour polir ses ouvrages. Mais dans la réalité, ces ouvrages n'ont pas le poli qu'on leur attribue, et l'animal ne sait que frapper avec sa queue, au lieu de la faire glisser avec une légère pression sur les surfaces, pour en faire disparaître les inégalités.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

L. Beaudet, en version latine.

SECONDE.

Jean Matte, en vers.

“ “ en thème.

TROISIÈME

R. Alleyn, en version latine.

QUATRIÈME.

J. B. Plamondon,

A. Trudelle,

T. Chandonnet,

} en version latine.

CINQUIÈME.

E. Rioux, en version latine.

P. Blouin, en arithmétique.

SIXIÈME.

X. Frenette, W. Mc Adams, J. Mc Adams,

A. Grenier, en arithmétique.

J. B. Gagnon,

J. Coleman,

} en français.

HUITIÈME.

2^d ordre

J. B. Fichette, en verbe français.

Les derniers journaux annonçaient la conversion de M. M. Dodworth, ministre de l'église Saint-Pancrace, La primandaye vicaire de l'archidiacre Mauning, Frédéric Ousely, John Horrington, tous deux membres de l'université d'Oxford, de Lord et de Lady Campden. ces deux derniers ont fait leur abjuration au palais du Vatican, dans la chapelle particulière de Mgr. Talbot, camérier secret participant de Sa Sainteté.

INCENDIES A LONDRES. M. Braidwood, surintendant des pompes à incendies, vient de publier une statistique des sinistres causés par le feu à Londres pendant l'année dernière. Il résulte de ce document qu'en 1850 les incendies ont détruit entièrement 247 bâtiments et en ont endommagé plus ou moins 621 autres, ce qui forme un total de 868 bâtiments atteints par le feu.

ANECDOTE.

Est-il bien vrai, demandait à Londres un maître à danser que M. Harley ait été fait comte d'Oxford et grand trésorier d'Angleterre?—Oui lui répondit-on.—En vérité cela m'étonne, et je ne conçois pas ce que la reine trouve de merveilleux dans ce Harley. J'ai perdu six mois avec lui sans pouvoir lui apprendre à danser.

Pour marquer le caractère des Italiens, des Espagnols et des Grecs, on dit ordinairement : écrire en Italien, se vanter en Espagnol, tromper en Grec.

Le mal français est de dépenser plus que son revenu.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M. Adolphe Legaré. Agent à la petite salle, M. Alfred Thibaudeau.

J. A. MARMET, Gérant.